



République Française
Département des Alpes-Maritimes

COMMUNE DE ROURE

COMPTE RENDU RAPIDE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU DIMANCHE 08 Août 2021

L'an deux mille vingt et un et le huit août à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, compte tenu des règles sanitaires, à la Salle Polyvalente de la commune, sous la présidence de Jean Claude LINCK, Maire.

Présents : Yanne SOUCHET, Stéphane GIRERD, France NABOULET, Patrice AVELLA, Adoracion AVIAS, Alexandre FERRARI, Jean-Louis LELEU, Annie LUTHRINGER, Nadine SINIBALDI.

Absente représentée : Nadine SINIBLADI pouvoir à Adoracion AVIAS.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation secrétaire de séance.
- ✓ Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2021.

- 1/ Délibération – Désignation collègue proximité au Conseil de Développement.
- 2/ Délibération – Convention intercommunale d'attribution de la Métropole Nice Côte d'Azur.
- 3/Délibération - Transfert de la compétence d'archéologie préventive des communes membres à la Métropole Nice Côte d'Azur et mise à jour des statuts de la Métropole.
- 4/Délibération - Annule et remplace la délibération n°14 : délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.
- 5/Délibération – Prêt relais FCTVA auprès du Crédit Agricole.
- 6/Délibération – Subvention association Rev' de Roure.
- 7/Délibération – Proposition par l'association des Communes forestières.
- 8/Avis de principe sur le projet de création d'une bourse pour les jeunes au permis de conduire.
- 9/Communications du Maire.

La séance est ouverte à 14 heures 45, neuf conseillers étant présents et un représenté.

Élection du secrétaire de séance

Mr Alexandre FERRARI a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Approbation du procès-verbal du 26 Juin 2021

Monsieur Jean-Louis LELEU demande, à propos de son vote en faveur d'une subvention d'un montant de 300 € à l'association Rev' de roure, de préciser qu'il était motivé par le maintien d'un montant égal à celui de la subvention précédente.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 26 Juin 2021 modifié comme demandé par **Monsieur Jean-Louis LELEU**, à la majorité des membres présents ou représentés :
9 voix pour, une voix contre (**Madame Nadine SINIBALDI**) ;

DÉLIBÉRATION N° : Désignation collègue proximité au Conseil de Développement.

Proposition de faire un appel à candidature à la population pour choisir deux personnes, une de chaque sexe.

La délibération sera représentée au prochain Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION N° 28 : Proposition par l'association des Communes forestières.

Oùï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **EXIGE** le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF.
- **EXIGE** la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025.
- **DEMANDE** que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises.
- **DEMANDE** un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

La présente délibération figure en annexe du compte rendu.

DÉLIBÉRATION N° 29 : Convention intercommunale d'attribution de la Métropole Nice Côte d'Azur

Oùï l'exposé du Maire, et pris en compte l'avis favorable du CCAS, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, 8 voix pour et 2 abstentions (Mesdames Adoracion AVIAS et Nadine SINIBALDI) :

- **APPROUVE** la convention intercommunale d'attribution comportant les orientations et les engagements en matière d'attribution de logements sociaux de la Métropole Nice Côte d'Azur,
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée à monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, et fera l'objet des mesures de publicité mentionnées au code général des collectivités territoriales.

La présente délibération figure en annexe du compte rendu.

DÉLIBÉRATION N° 30 : Transfert de la compétence d'archéologie préventive des communes membres à la Métropole Nice Côte d'Azur et mise à jour des statuts de la Métropole.

Oùï l'exposé du Maire, et pris en compte les avis favorable des commissions concernées (Urbanisme, Patrimoine et Environnement), après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le transfert à la Métropole Nice Côte d'Azur de la compétence d'archéologie préventive et toute action de valorisation de ces opérations, lequel sera effectif après arrêté préfectoral,
- **APPROUVE** les statuts modifiés de la Métropole Nice Côte d'Azur annexés à la présente, lesquels seront effectifs après arrêté préfectoral,
- **AUTORISE** Monsieur/Madame le Maire ou l'un des adjoints délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération figure en annexe du compte rendu.

DÉLIBÉRATION N° 31 : Annule et remplace la délibération n°14 : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

**Oùï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés,
8 voix pour, 1 abstention (Madame Adoracion AVIAS) et une voix contre (Madame Nadine SINIBALDI) :**

- **ACCEPTÉ** de donner au Maire les délégations énumérées dans la présente délibération, conformément à l'Article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération figure en annexe du compte rendu.

DÉLIBÉRATION N° 32 : Prêt relais FCTVA auprès du Crédit Agricole.

Oùï l'exposé du Maire, et pris en compte l'avis favorable de la commission des Finances, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le projet d'emprunt pour une prêt relais d'un montant de 330 500 € et les modalités d'amortissements tels que proposés par le Maire.
- **DONNE** au Maire l'autorisation d'effectuer toutes les démarches afférentes à la réalisation de ce prêt relais.

La présente délibération figure en annexe du compte rendu.

DÉLIBÉRATION N° 33 : Demande de subvention pour l'association Rev' de Roure.

Oui l'exposé du Maire, et pris en compte l'avis favorable de la commission des Finances, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés, 7 voix pour, 1 abstention (Yanne SOUCHET) et 2 contres (Madame France NABOULET et Monsieur Alexandre FERRARI) :

- **DÉCIDE** l'attribution d'une subvention de 250 € à l'association Rev' de Roure, au titre de l'année en cours.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 de la commune.
- **CHARGE** le Maire de mener à bien cette opération.

La présente délibération figure en annexe du compte rendu.

Communications du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30
Alexandre FERRARI secrétaire de séance.